

Siège : Z.A. DU POLEN

76710 **ESLETTES**

Agence : 220 Route Nationale

62113 **VERQUIGNEUL**

Tél : 02.35.92.99.77

Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC

✓FORMATION

✓INGENIERIE

✓MESURE

PUBLIC VISE

Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait.

L'encadrant de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à préserver la santé et assurer la sécurité des travailleurs, mettre en œuvre l'organisation prévue, maîtriser la sécurité et le déroulement des travaux, de l'installation au repli des travaux, en référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux.

PRE REQUIS

Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française.

Pour les salariés en activité :

Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR)

Pour les stagiaires sans

activités en amiante:

Etre titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR)

DUREE : 10 jours – 70 heures

PRIX : Nous consulter

Nombre de participants maximum : 10

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE ENCADRANT DE CHANTIER **SS3**

SELON LES DEFINITIONS DE L'ARRETE DU 23 FEVRIER 2012

Travaux de retrait et d'encapsulage

Activité relevant de l'article R 4412-125 du code du travail

Objectifs pédagogiques :

1. Permettre à tout travailleur d'assimiler les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement.
2. Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant.
3. Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique.
4. Transmettre aux opérateurs l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention du risque amiante.

Méthode et moyens pédagogiques :

Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique.

Formation animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'INRS.

Contrôle des acquis :

A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves – 20 minutes de QCM et 3 heures de mise en situation pratique, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.

Qualification obtenue

En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012. Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation.

Conformément à la réglementation, cette formation préalable devra être suivie d'une formation dite de premier recyclage dans un délai de 6 mois maximum

Siège : ZA DU POLEN

76710 ESLETTES

Agence : 220 Route Nationale

62113 VERQUIGNEUL

Tél : 02.35.92.99.77

Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC

✓FORMATION

✓INGENIERIE

✓MESURE

Programme

1. Définition de l'encadrement de chantier

- Rôle, responsabilité et organigramme d'une opération,
- Interaction avec les entités intervenant sur les chantiers de désamiantage.

2. L'amiante et ses risques

- Origines, caractéristiques et propriétés
- Les produits et dispositifs contenant de l'amiante,
- Modalités d'identification de ces produits,
- Effets sur la santé et facteurs aggravants.

3. Réglementation

- Exigences relatives :
 - à l'interdiction de l'amiante,
 - Prévention du risque amiante et des autres risques,
 - Informations des opérateurs
 - Suivi médical et des expositions,
 - Rôles et prérogatives des autorités de prévention,
 - Le droit de retrait,

4. Méthode de travail

- Application du plan de retrait ou de confinement
- Application des procédures opératoires concernant :
 - Préparation, conduite et restitution d'un chantier
 - Réduction des émissions de fibres,
 - Mesures et contrôles,
 - Mise en œuvre des mesures correctives
 - Entrée et sortie de zone,
 - Décontamination du personnel et des équipements,
 - Mise en œuvre des moyens aérauliques
 -

5. Equipements de Protection Collective

- Rôles et caractéristiques techniques,
- Mise en œuvre et adaptation aux conditions de travail,
- Application des conditions d'utilisation et de maintenance.
- Information des opérateurs sur les consignes d'utilisation.
- Entretien et remplacement.

6. Moyens de Protection Individuelle

- Rôle et caractéristiques techniques
- Les limites d'efficacité et facteurs de protection des masques
- Utilisation et Durées de port recommandées
- Information des opérateurs sur les consignes d'utilisation.
- Maintenance et entretien.

7. Aéraulique

- Notion d'aéraulique
- Bilan aéraulique corrigé

8. Traitement des déchets

(Sensibilisation au chapitre 1.3 de l'ADR)

- Réglementation relative à l'élimination et au transport,
- Classification et tri sur chantier
 - Dangereux
 - Non dangereux
 - Inerte
- Procédures opératoires concernant :
 - Le conditionnement et l'étiquetage,
 - Le stockage et l'évacuation hors zone
 - Le transport et l'élimination.

9. Situations d'urgence

- Situations d'urgences ou anormales
- Conduite à tenir en fonction des situations,